

Le racolage à la barre

Des femmes s'adonnant à la prostitution ont comparu à Nantes hier. Des amendes ont été requises.

Elles vendent leurs charmes. Aucune n'en fait un secret, la prostitution n'est pas réprimée par la loi. En revanche, le racolage est un délit. En juin 2011, la police monte une opération de poursuite systématique des « aguicheuses » de la rue Bellamy et du bd Schuman à Nantes. Résultat : 17 dossiers à l'audience de correctionnelle, hier, et sept femmes, Nigérianes pour la plupart, âgées de 21 à 41 ans, venues s'expliquer.

« Une loi hypocrite »

Dans un anglais timide, elles se succèdent pour répéter : « Je reste debout, immobile, et les hommes viennent à moi. » Dans leurs PV, les policiers décrivent systématiquement la tenue des femmes et pointent de « petits gestes de la main », « de la jambe », voire « du pied ».

« Rien qui permette de disso-



Sept femmes, de 21 à 41 ans, sont venues s'expliquer hier. Archives PO

« nier cet acte de l'exercice d'une liberté primaire qui est d'aller et venir sur un trottoir, y compris court vêtue », plaide M^e Anne Bouillon. Elle s'insurge contre « une loi hypocrite, répressive et liberticide » faite pour « assurer la salubrité des rues dans lesquelles les prostituées

dérangent les riverains ». Et une loi qui pourrait bien être abrogée. François Hollande en a fait une promesse de campagne.

De son côté, le parquet réclame 300 € d'amende par prévenue.

La décision est mise en délibéré au 3 juillet.